

Définir les statuts de l'association

- Favoriser l'adoption de règles de fonctionnement adaptées au projet associatif

■ NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

La loi 1901 permet d'être libre dans la rédaction des statuts. Les nombreux modèles qui existent n'ont pas vocation à être repris en l'état mais doivent être adaptés aux objectifs, aux activités et à la vie particulière de chaque association. La Cda propose 3 types d'accompagnement en fonction de l'état d'avancement de votre projet :

1 - Définition de l'utilité des règles de fonctionnement

- Présentation du rôle des statuts
- Echanges sur l'utilité de la formalisation de règles de fonctionnement
- Identification des éléments clefs à prendre en compte

Tarif forfaitaire : Gratuit

Durée : 1h

2 - Analyse des statuts

- Lecture des statuts
- Formulation de préconisations

Tarif forfaitaire : 35 €

Durée : 1h30

3 - Adaptation des statuts

Accompagnement individualisé

- Lecture des statuts
- Prise en compte des besoins et adaptation des statuts
- Relecture finale

Participation de 2 membres de l'association recommandée

Tarif forfaitaire de l'atelier : 70 € / Tarif adhérents : 45 €

Durée : 2h30

■ VOTRE CONTACT

Emily LE CUNFF

Chargée de mission Projets

Chambre des associations - 2, avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fossés

Tél. : 01.48.83.66.40 - Email : cda@cda-asso.com - Site web : www.cda-asso.com

■ LA CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

La Cda accompagne les porteurs de projets, bénévoles et dirigeants associatifs.

Ses missions depuis 1998 :

- Soutenir la création et le développement d'associations
- Accueillir, conseiller, former les acteurs associatifs
- Valoriser l'engagement associatif

Ce sont ainsi plus de 300 personnes qui bénéficient, chaque année, de nos services.

NOS PRINCIPES D'ACTION :

- **L'innovation** : notre capacité formuler des idées et mettre en place des solutions nouvelles aux problèmes ou difficultés rencontrés par les acteurs du monde associatif
- **L'adaptabilité** : au contexte, aux évolutions de la société, technologiques, réglementaires, etc.
- **La réactivité** : favorisée par la flexibilité du fonctionnement de l'association et la rapidité du circuit interne de prise de décision
- **La rigueur** : dans les réponses apportées aux acteurs du monde associatif »